

U Change

Initiatives étudiantes en faveur de la durabilité
Programme d'encouragement 2021 à 2024

**Septième appel à projets
du 20.07.2023 au 31.10.2023**

Table des matières

1.	Description du programme.....	3
1.1.	Qu'est-ce que « U Change » ?	3
1.2.	En quoi consiste le programme ?	3
1.3.	Pourquoi le programme U Change ?	3
1.4.	Qui est derrière le programme U Change ?.....	4
1.5.	Qu'entend-on par développement durable ?.....	4
2.	Propositions de projet.....	5
2.1.	Quels projets sont financés ?.....	5
2.2.	Qui peut soumettre des projets ?	5
2.3.	Que doit contenir une proposition de projet ?.....	6
2.4.	Quels sont les délais ?	6
2.5.	A quelles fins les moyens alloués peuvent-ils être utilisés ?.....	7
2.6.	Quelle contribution financière est attendue des hautes écoles ?.....	7
2.7.	Qui décide des projets financés ?.....	8
2.8.	Comment faire part des avancements du projet ?	8
3.	Les différentes catégories de projets en détails.....	9
3.1.	Catégorie A : projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD.....	9
3.2.	Catégorie B1 : plateformes de soutien pour projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD : fonds supplémentaires pour les plateformes existantes (nouveau)	11
3.3.	Catégorie B2 : promotion de projets à travers des plateformes de soutien : fonds supplémentaires pour les plateformes existantes (nouveau)	13
3.4.	Catégorie C : ateliers thématiques d'étudiant·e·s pour étudiant·e·s.....	14

1. Description du programme

1.1. Qu'est-ce que « U Change » ?

Le programme d'encouragement « U Change 2021-2024 – Initiatives étudiantes en faveur de la durabilité » soutient la réalisation de projets sur les thèmes du développement durable et s'adresse aux étudiantes et étudiants des hautes écoles suisses (hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques, universités et écoles polytechniques fédérales).

1.2. En quoi consiste le programme ?

L'objectif général du programme est de mieux ancrer les thèmes du développement durable (DD) et de l'éducation au développement durable (EDD) dans toutes les hautes écoles suisses.

Concrètement, le programme U Change 2021-2024 a pour objectif :

- d'encourager les étudiantes et étudiants de tous les niveaux de l'enseignement supérieur à élaborer et à mettre en œuvre des idées de projets en faveur du DD et de l'EDD ;
- de permettre à ces étudiantes et étudiants d'acquérir de l'expérience en collaborant avec des représentantes et représentants d'autres domaines de spécialisation, de la société civile, du secteur privé et du secteur public (interdisciplinarité et transdisciplinarité) ;
- d'encourager le développement de nouvelles plateformes de soutien dans les hautes écoles et de garantir à long terme l'existence de ces plateformes ;
- de favoriser les échanges entre étudiant·e·s des hautes écoles autour de travaux sur des thèmes du DD et de l'EDD ;
- d'encourager les échanges d'expériences, les partenariats et les coopérations entre les plateformes de soutien.

1.3. Pourquoi le programme U Change ?

Les questions liées au développement durable global ont gagné en importance politique dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. L'évaluation critique des problèmes de la société dans son ensemble ainsi que la pratique de méthodes de travail interdisciplinaires et transdisciplinaires n'en deviennent que plus primordiales pendant les études. Il est reconnu que les hautes écoles ont un rôle important à jouer dans le développement durable de la société.

C'est pourquoi

- en encourageant les projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD, U Change veut contribuer au développement des compétences des personnes qui contribueront de manière décisive à façonner le monde de demain ;
- le programme soutient les plateformes de soutien, qui accompagnent les étudiant·e·s dans la planification et la mise en œuvre de leurs projets ;
- U change soutient les ateliers d'étudiant·e·s pour étudiant·e·s, pour favoriser la mise en réseau de projets et soutenir l'apprentissage entre pairs.
- en organisant une conférence annuelle, le Sustainable University Day, le programme promeut les échanges et le réseautage entre les étudiant·e·s et entre les universités suisses dans les domaines du DD et de l'EDD.

Pour les quatre années, le programme dispose d'un montant global de CHF 2,5 millions, dont CHF 1,9 millions sont dédiés au financement des projets à travers les appels d'offre.

1.4. Qui est derrière le programme U Change ?

Le programme est financé par la Confédération dans le cadre des contributions liées à des projets. Il se base sur les expériences acquises durant les deux programmes précédents : « Sustainable Development at Universities Programme » (2013 - 2016) et « U Change (2017 - 2020) ». La Leading House de U Change est le Réseau pour la recherche transdisciplinaire (td-net) des Académies suisses des sciences. La conduite et la mise en œuvre stratégiques sont assurées par le comité de direction de U Change. Ce comité est composé de déléguées et délégués des hautes écoles suisses (hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques, universités, EPF) et de l'Union des étudiant·e·s de Suisse (UNES) (cf. annexe 8).

Contact : u-change@scnat.ch / +41 31 306 93 61

Adresse postale : U Change
td-net
Maison des Académies
Case postale
3001 Berne

Pour de plus amples informations sur le programme : www.u-change.ch

Le personnel opérationnel de U Change est composé de : Yves Gärtner (chef de projet) et Lucrezia Oberli (collaboratrice scientifique). Ils se feront un plaisir de vous renseigner sur le programme, les propositions de projets et les décisions.

1.5. Comment U Change comprend-il le développement durable ?

Le concept de développement durable découle essentiellement de la définition qu'en a donné le rapport Brundtland¹ en 1987. Cette perspective exige de maintenir l'intégrité des systèmes naturels et de faire en sorte que nos actions favorisent une plus grande équité au sein des générations actuelles, ainsi qu'entre les générations d'aujourd'hui et de demain.

Les objectifs globaux décrits dans le rapport Brundtland n'ont pas perdu de leur actualité et sont toujours largement légitimes d'un point de vue politique². Sur la base des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, des buts concrets ont été formulés pour tous les sujets et dans toutes les dimensions de la durabilité. Au vu des multiples démarches possibles pour concrétiser et mettre en œuvre ces objectifs, le programme U Change laisse volontairement une marge de manœuvre afin de permettre à différentes interprétations et priorités de s'exprimer. Dans leur proposition de projet, les candidates et candidats doivent expliquer brièvement comment leur projet contribue au développement durable.

¹ World Commission on Environment and Development WCED (1987) Our common future. Oxford University Press, Oxford New York.

² Agenda 2030 de développement durable (Nations Unies) ; Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral.

2. Propositions de projet

2.1. Quels projets sont financés ?

Le programme soutient des projets de DD et d'EDD dans tous les types de hautes écoles suisses. Les moyens du programme sont répartis sur la base d'appels à projets. Vous trouverez un aperçu des projets déjà soutenus sur le site web (<https://u-change.ch/fr/u-change-2021-2024/projects/>). Les catégories suivantes de projets sont soutenues (pour plus de détails, cf. chapitre 3) :

- Catégorie A) : Projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD
- Catégorie B1) : Création et développement de plateformes de soutien au sein des hautes écoles pour projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD (plus de demandes possibles pour de nouvelles plateformes ; les demandes de fonds supplémentaires sont possibles)
- Catégorie B2) : Fonds pour soutenir les projets étudiants à travers des plateformes de soutien (plus de nouvelles propositions possibles ; des demandes de fonds supplémentaires sont possibles)
- Catégorie C) : Ateliers thématiques pour soutenir l'engagement étudiant

Les travaux obligatoires dans le cadre des études (par exemple les travaux de semestre, de bachelor, de master et de doctorat) ne sont pas financés. En revanche, les travaux préparatoires en prévision d'un travail obligatoire ainsi que la mise en œuvre ou les développements qui découleraient d'un travail obligatoire peuvent faire l'objet d'un financement.

Généralement, une proposition de projet qui s'inscrit dans une initiative plus grande et/ou déjà en cours ou qui constitue un développement d'un projet déjà existant

- doit porter sur une partie de projet clairement délimitée – U Change doit donc pouvoir distinguer sans peine les étapes qu'il devrait financer – et
- doit décrire avec précision quel développement ou quel nouvel élément devrait être financé par U Change et comment cette partie se démarque du projet déjà existant.

Le programme ne finance pas des projets qui sont exclusivement orientés vers la recherche et qui n'ont pas de lien avec la pratique.

Les propositions de projet pour la catégorie B1 « plateformes de soutien » et pour la catégorie B2 « fonds de soutien » ne sont plus acceptées. (Voir également à ce sujet le point 2.4 Délais)

Dans le cadre du septième appel à projets (juillet au 31 octobre 2023), des fonds supplémentaires peuvent être demandés pour les plateformes de soutien existantes.

La durée des projets doit être conforme aux délais indiqués sous le point 2.4.

2.2. Qui peut soumettre des projets ?

Le programme s'adresse aux hautes écoles suisses reconnues comme pouvant déposer une demande. La plupart d'entre elles ont désigné une personne de contact qui se tient à disposition pour toutes questions liées aux dossiers de candidatures. La liste complète des institutions reconnues comme ayant droit aux subventions se trouve en annexe 1 de ce document, la liste des personnes de contact est disponible sous <https://u-change.ch/fr/u-change-2021-2024/beteiligte-hochschulen>.

En principe, une personne peut soumettre plusieurs projets en tant que requérante principale. De même, les projets rejetés peuvent être révisés et resoumis dans le prochain appel d'offres.

Les propositions de projet nécessitent au minimum la participation et le consentement des personnes suivantes :

- Direction de projet : est immatriculé dans une haute école ayant droit aux contributions (à l'exception des collaborateur·ice·s des hautes écoles pour les projets des catégories B1 et B2), assure le contact entre U Change et le projet, a la responsabilité formelle pour le projet

- Personne co-requérante : elle assure l'affiliation institutionnelle (cf. annexe 4)
- La personne signataire qui confirme les contributions propres de la haute école (éventuellement la même personne que la personne co-requérante).
- Le cas échéant, autres collaboratrices, collaborateurs et partenaires du projet.

2.3. Que doit contenir une proposition de projet ?

Une proposition de projet comprend les éléments suivants :

- Un volet administratif de la proposition de projet (formulaire administratif)
- Un volet relatif au contenu de la proposition de projet (formulaire relatif au contenu)
- Un volet présentant le budget de la proposition de projet, avec indications sur les frais de personnel et de matériel, y compris les frais de déplacement, ainsi que les fonds propres et les éventuels autres fonds de tiers (cf. 2.5)
- Confirmation(s) de la participation de la (des) haute(s) école(s)
- CV de la personne responsable du projet (pas nécessaire pour les projets de la catégorie B2)

En plus, pour les projets de la Catégorie A (projets étudiants) :

- Confirmation de la personne co-requérante (cf. annexe 5)
- Copie de la confirmation d'immatriculation

Les activités décrites dans le formulaire relatif au contenu ainsi que les données budgétaires du projet doivent prendre en compte l'ensemble des moyens destinés au projet, à savoir aussi bien ceux sollicités auprès de U Change que les contributions propres allouées par les hautes écoles (cf. figure 1).

Tous les documents doivent être soumis en annexe à un courrier électronique à l'adresse suivante : u-change@scnat.ch. U Change confirme la réception du courriel dans les deux jours ouvrables.

Les propositions de projet peuvent être rédigées en allemand, français, italien ou anglais.

2.4. Quels sont les délais ?

Dans le cadre du ce 7^{ème} appel à projets, les propositions de projet peuvent être soumises jusqu'au 31 octobre 2023.

Tous les projets financés doivent se terminer au plus tard le 31.12.2024. D'un point de vue administratif, le projet est clôturé par l'acceptation du rapport final, qui doit être remis à U Change au plus tard deux mois après la clôture du contenu du projet.

Appel à projets	Délai pour postuler	Décision de financement	Début des projets , au plus tôt	Fin des projets , au plus tard
(1) Nov. 2020	30.01.2021	Février 2021	01.04.2021	31.12.2024
(2) Jan. 2021	30.04.2021	Mai 2021	01.07.2021	31.12.2024
(3) Juillet 2021	31.10.2021	Novembre 2021	01.01.2022	31.12.2024
(4) Jan. 2022	30.04.2022	Juin 2022	01.07.2022	31.12.2024
(5) Juillet 2022	31.10.2022	Novembre 2022	01.01.2023	31.12.2024
(6) Jan. 2023	30.04.2023	Mai 2023	01.07.2023	31.12.2024
(7) Juillet 2023	31.10.2023	28 novembre 23	01.01.2024	31.12.2024
(8) Jan. 2024	30.04.2024	Mai 2024	01.07.2024	31.12.2024

2.5. A quelles fins les moyens alloués peuvent-ils être utilisés ?

Les montants alloués par le programme peuvent servir à couvrir toutes les sortes de dépenses liées au projet.

Les points suivants doivent cependant être pris en compte :

- Les partenaires externes aux hautes écoles doivent couvrir elles-mêmes et eux-mêmes leurs coûts et ne peuvent pas être financé-e-s par les fonds provenant du programme. Les frais de personnes externes peuvent être couverts dans des proportions limitées.
- Les honoraires liés à une expertise peuvent exceptionnellement être pris en charge que si l'expertise n'est pas disponible au sein de la haute école et si elle est indispensable pour le projet.
- L'embauche de collaboratrices et collaborateurs pour le projet s'effectue à travers les hautes écoles ou – s'il s'agit d'étudiantes et d'étudiants – par le biais d'une organisation étudiante, à condition que cette dernière ait le statut de personne morale. Le montant des salaires doit dans tous les cas être en adéquation avec le règlement de la haute école concernée.

2.6. Quelle contribution financière est attendue des hautes écoles ?

Le financement d'un projet par U Change suppose dans tous les cas une contribution au minimum de même valeur de la part de la haute école concernée.³ Cette contribution dite propre peut être apportée en espèces ou en nature.

- Le soutien financier (Real money) est défini comme le financement des coûts encourus par la/le membre au projet du fait de sa participation au projet, en plus des dépenses courantes normales. Il s'agit notamment : frais de personnel, y compris prestations sociales ; frais matériel pour appareils et équipements, moyens d'exploitation, frais pour locaux spécialement loués, frais de conférences et de déplacements.
- Peuvent être considérées comme contributions en nature (Virtual money) les dépenses relatives aux ressources en personnel, aux équipements/installations existants et aux moyens de fonctionnement (infrastructure informatique, location de salles, etc.) dans la mesure où ces dépenses peuvent être clairement affectées au projet et documentées. Les prestations fournies par les personnes financées par des programmes de financement nationaux (par exemple FNS) sont considérées comme des contributions en nature.

La part de prestations requises en espèces ou en nature dépend de la catégorie de financement. Dans tous les cas, la haute école doit mettre à disposition des moyens au minimum égaux à ceux sollicités dans le cadre du programme. Le budget global des projets est ainsi doublé (cf. figure 1).

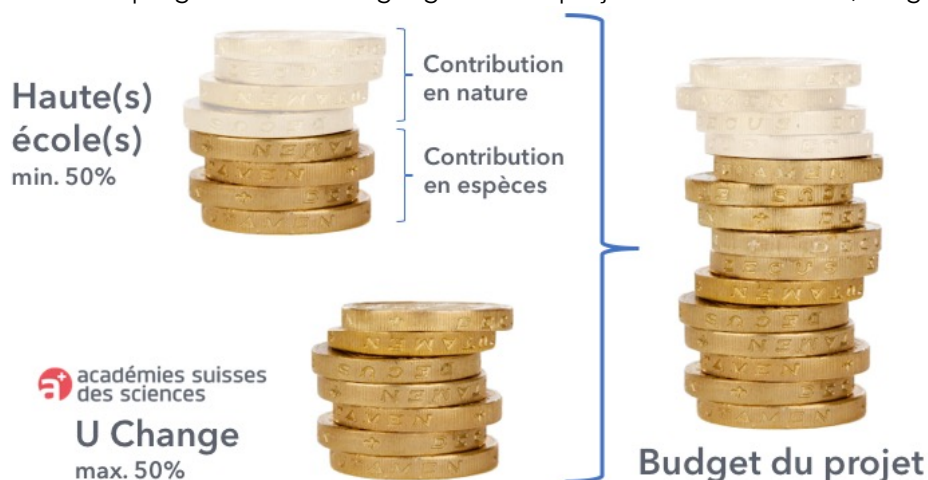


Figure 1: Présentation schématique de la composition des moyens à disposition pour le projet

³ swissuniversities, Règlement sur les contributions liées à des projets (PgB)

Une représentante ou un représentant de la haute école en question ou de l'une de ses subdivisions doit confirmer au moyen d'une lettre signée que son institution accepte de mettre à disposition ces moyens, en cas d'acceptation du projet. Il doit s'agir d'une personne qui peut disposer des moyens en question.

2.7. Qui décide des projets financés et comment ?

Les propositions de projet soumises sont évaluées par le comité de direction de U Change. Les décisions de financement sont prises sur la base des critères d'évaluation décrits au chapitre 3 et selon le processus défini (cf. annexe 3). Le budget fixé pour les attributions peut en outre limiter le choix. Il n'existe en principe aucun droit à une subvention.

2.8. Comment faire part des avancements du projet ?

Les projets soutenus doivent faire part de leurs avancements comme suit :

Rapports intermédiaires : pour la période du 1^{er} janvier (ou du début du projet) au 31 décembre, ceci chaque année.

Rapport final : 2 mois après la fin du projet

Chaque rapport contient une partie relative au contenu du projet et un décompte financier. Les formulaires nécessaires sont mis à disposition environ deux mois avant le délai de dépôt du rapport.

3. Les différentes catégories de projets en détails

Tous les projets soutenus jusqu'à présent sont répertoriés sur la page du programme et peuvent servir d'inspiration : <https://u-change.ch/fr/u-change-2021-2024/projects/>

3.1. Catégorie A : projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD

L U Change invite à considérer les jeunes comme des créateur·ices innovants de leur cadre de vie, sans lesquels le développement durable ne serait pas possible. Les étudiant·e·s raisonnent de manière critique, font preuve de créativité et veulent faire bouger les choses. U Change les considère comme des "agents de changement" et veut les renforcer en tant que tels. La réalisation de propres projets leur permet d'élargir leurs compétences et d'accumuler de précieuses expériences allant au-delà de leur plan d'études. Dans de nombreuses hautes écoles, des groupes estudiantins se sont formés pour agir en faveur du développement durable, que ce soit au sein de leur école ou en dehors. Il est important de soutenir les étudiantes et étudiants dans leurs activités et de les encourager, quelle que soit leur discipline, à se pencher sur la thématique du développement durable, au-delà de leurs cercles établis.

Le programme finance des projets étudiants qui élaborent et réalisent des idées en faveur du DD et de l'EDD, ceci en collaboration avec des représentantes et représentants de différents domaines de spécialisation, des hautes écoles, de la société civile et du secteur privé ou public. Ces initiatives peuvent s'adresser à différents groupes cibles, aussi bien au sein des hautes écoles qu'en dehors. Les idées de projet doivent constituer une innovation dans le contexte en question. Une démarche déjà existante peut par exemple être adaptée à un nouveau lieu ou réalisée sous une nouvelle forme.

À travers leur projet, les étudiantes et étudiants ont la possibilité d'élargir leurs compétences en matière de développement durable et d'exercer leur capacité : (i) à comprendre, relier et analyser de manière critique des expertises provenant d'horizons divers ; (ii) à apporter une contribution utile et concrète à la société ; (iii) à nouer et entretenir des contacts avec de potentiels futurs employeurs et employeuses ou partenaires ; (iv) à planifier et mettre en œuvre des projets ; (v) à faire preuve d'esprit d'entreprise.

3.1.1. Forme et contenu

Il n'y a pas de restriction concernant la forme des projets : projets d'utilité publique ; nouveaux formats d'enseignement à tous les niveaux ; modules complémentaires pour travaux de bachelor, de master ou de doctorat ; projets d'entreprise ; mise en œuvre de campagnes ; création d'associations estudiantines ; etc.

3.1.2. Résultats attendus

Au travers de leur projet, les étudiantes et étudiants doivent contribuer au DD et élargir leurs connaissances et capacités en matière de DD et/ou de l'EDD. Elles et ils doivent être en mesure d'évaluer leur projet de manière critique, de déceler l'impact potentiel de ce dernier ainsi que de faire état des compétences personnelles acquises et des principales expériences accumulées.

3.1.3. Affiliation institutionnelle

L'affiliation institutionnelle est assurée par l'implication dans le projet de la personne co-requérante de la haute école. Cette personne doit faire partie de la même institution que le ou la responsable de projet. La description exacte de fonction est spécifiée dans l'annexe 4.

3.1.4. Durée du projet

La durée des projets de la Catégorie A peut être librement déterminée. Toutefois, les projets doivent débiter au plus tard deux mois après la date de début indiquée sous le point 2.4 et toutes les activités comprises dans la demande doivent se terminer au plus tard le 31.12.2024. Un rapport final doit être rédigé au plus tard deux mois après la fin des activités du projet.

Les projets souhaitant mettre en place et exploiter des applications web doivent montrer comment la pérennité de ces applications est assurée au-delà de la période de financement par U Change. Les projets doivent présenter ces informations dans la section de la demande dédiée à l'ancrage à long terme.

3.1.5. Montants alloués et contributions propres

Le programme finance les projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD à hauteur de CHF 10'000.- maximum. Et ce, à condition que la haute école concernée mette à disposition des moyens d'un montant égal ou supérieur. Ces contributions dites propres peuvent être composées de prestations en espèces et en nature ou constituées jusqu'à 100 % de prestations en nature (cf. point 2.6).

3.1.6. Qui est habilité à déposer un projet

Toutes les étudiantes et tous les étudiants (niveaux bachelor, master et doctorat) qui sont inscrit·e·s dans une haute école reconnue comme ayant droit aux subventions peuvent déposer une demande (cf. annexe 1). Les personnes suivant une formation continue sont exclues.

3.1.7. Critères d'évaluation

Les décisions de financement de projets se fondent sur les critères suivants :

- Impact: potentiel du projet ; contribuer au DD ou à l'EDD ou aux avancées de la haute école dans ses efforts pour un développement durable
- Innovation : caractère innovant et originalité du projet (pour le contexte choisi)
- Collaboration : échanges et coopération avec des représentantes et représentants d'autres domaines de spécialisation, de la société civile, du secteur privé ou du secteur public
- Efficacité : rapport en les moyens demandés et les résultats attendus
- Compétences : élargissement des compétences thématiques et méthodologiques en matière de développement durable
- Diversité: prise en compte des aspects de la diversité dans l'équipe de projet et dans le groupe cible spécifique au projet, selon la check-list de swissuniversities (cf. annexe 7)

Les demandes déposées simultanément dans deux canaux d'encouragement qui allouent des fonds de U Change – dans A à U Change et dans une plateforme de soutien qui alloue des fonds B2 (cf. annexe 6) – seront refusées sans évaluation. Il en va de même pour les demandes qui ont déjà été rejetées et qui resoumises dans l'autre canal sans avoir été modifiées ou que marginalement.

Lors de l'évaluation des projets, le comité de direction examine aussi si la mise en œuvre du projet prend en compte la durabilité. Par exemple, les déplacements en avion ne sont autorisés que dans des cas exceptionnels et dûment justifiés.

3.1.8. Projets consécutifs

Un projet consécutif peut être envisagé dès le début du projet de base et peut faire l'objet d'un financement s'il constitue un développement pertinent du projet précédent. La proposition d'une telle continuation doit résulter d'une réflexion critique.

Un projet consécutif permet notamment qu'une initiative ayant un potentiel à plus long terme puisse être réorganisée et/ou réattribuée suite à des changements au sein de l'équipe de projet (fin des études, semestre d'échange à l'étranger, etc.).

3.2. Catégorie B1 : plateformes de soutien pour projets étudiants en faveur du DD et de l'EDD : fonds supplémentaires pour les plateformes existantes (nouveau)

Dans le cadre de cet appel, aucune demande pour de nouvelles plateformes de soutien ne sera acceptée. Les projets de la catégorie B1 « Plateformes de soutien » ont besoin d'une période de préparation minimale pour être mis en œuvre avec succès.

En revanche, les plateformes existantes peuvent postuler pour des fonds supplémentaires.

Dans le cadre du septième appel à projets (juillet à octobre 2023), les plateformes de soutien qui ont été soutenues par U Change ou par le programme précédent sd universities (2013-2016) auront la possibilité de demander des fonds supplémentaires.

Parmi les étudiantes et les étudiants, il existe une forte demande pour un soutien aux projets axés sur la durabilité. Elles et ils désirent le soutien de personnes de référence qui soient capables de répondre à des questions spécifiques, de les coacher, de fournir des informations ciblées, de transmettre un savoir-faire en gestion de projet.

U Change et le « Sustainable Development at Universities Programme » (sd-universities) ont déjà soutenu de nombreuses plateformes de soutien. En se basant sur les expériences acquises jusqu'à présent, les plateformes doivent pouvoir compléter, étendre ou adapter leurs offres et activités si nécessaire grâce à un financement supplémentaire en 2024, afin d'être prêtes à poursuivre leurs activités après la fin du programme de soutien U Change 2021 - 2024.

Les informations et services proposés doivent être librement accessibles et les plateformes de soutien des hautes écoles – si besoin avec d'autres partenaires – doivent être ancrées institutionnellement sur le long terme. Les hautes écoles s'appuient ici sur les offres existantes, se mettent en réseau et collaborent si possible entre elles, surtout au niveau régional.

3.2.1. Forme et contenu

Les fonds supplémentaires attribués dans le cadre de la septième mise au concours (juillet à octobre 2023) peuvent être utilisés comme suit :

- développement du contenu ou de la méthode ou meilleur ciblage de la plateforme de soutien, par exemple dans le but de mieux adapter l'idée de la plateforme de soutien - qui a été développée pour les hautes écoles universitaires - au contexte d'une haute école pédagogique ou spécialisée.
- mise à l'échelle de la plateforme de soutien : l'extension de l'offre à d'autres lieux ou campus, à d'autres groupes cibles, ou l'élargissement des offres déjà existantes et très demandées.
- renforcement de l'effet souhaité de la plateforme de soutien.

Les fonds supplémentaires ne doivent pas servir à financer des prestations de la plateforme de soutien déjà financées par U Change dans le cadre de projets précédents. **Si la demande ne clarifie pas ce point, le projet est rejeté sans autre justification.** En conséquence, la demande doit indiquer

- ce qui a été financé par la proposition initiale (sd-universities : catégorie B2 ; U Change 2017 - 2020 : catégorie B ; U Change 2021 - 2024 : catégorie B1),
- quels sont les éventuels écarts par rapport au plan de projet initial et pourquoi,
- comment les fonds correspondants ont été utilisés jusqu'à présent et le seront encore,
- à quelles tâches supplémentaires les nouveaux moyens seront consacrés.

3.2.2. Résultats attendus

Les responsables de plateformes de soutien ont mis en place et testé un ensemble optimal de services pour soutenir le travail de projet des étudiant·e·s axé sur la durabilité. Sur la base de ces expériences, ils ont adapté ou complété les offres des plateformes de soutien lorsque cela s'avérait nécessaire et judicieux. Elles et ils ont élargi leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine des projets inter- et transdisciplinaires en faveur du DD et de l'EDD. Elles et ils continuent à gérer la plateforme de soutien et à promouvoir les initiatives étudiantes après 2024. Les personnes impliquées sont en mesure

d'évaluer leur projet de manière critique, de reconnaître le potentiel de la plateforme ainsi que de faire état des compétences personnelles acquises et des principales expériences accumulées.

3.2.3. Durée du projet

Le développement ou la mise à l'échelle de la plateforme de soutien devrait commencer début janvier et se terminer au plus tard le 31.12.2024.

3.2.4. Montants alloués et contributions propres

Pour chaque plateforme de soutien, un montant total maximum de 40'000 CHF de fonds supplémentaires peut être demandé pour les catégories B1 et B2. Et ce, à condition que la(les) haute(s) école(es) concernée(s) mette(nt) à disposition des moyens d'un montant égal ou supérieur ; ces contributions dites propres doivent comprendre au moins 50 % de prestations en espèces et ne peuvent pas dépasser 50% de prestations en nature (cf. chapitre 2.6).

3.2.5. Qui est habilité à déposer un projet

Les requérant·e·s éligibles sont les responsables de toutes les plateformes de soutien soutenues par U Change (2017-2020 et 2021-2024) ou par le programme précédent sd-universities (2013-2016).

3.2.6. Critères d'évaluation

Les décisions de financement supplémentaire se fondent sur les critères suivants :

- Analyse des besoins : identification rigoureuse des défis et des forces spécifiques de la plate-forme et mesures qui en découlent.
- Impact : potentiel des mesures et activités supplémentaires, pour améliorer la contribution de la plateforme au DD ou à l'EDD à travers des projets étudiants
- Efficacité : rapport entre les moyens demandés et les résultats attendus
- Compétences : élargissement des connaissances et de l'expérience en matière de soutien aux projets étudiants
- Diversité : prise en compte des aspects de la diversité, aussi bien dans l'équipe de projet que dans le groupe cible spécifique au projet (étudiantes et étudiants), selon check-list de swissuniversities (cf. annexe 7)

3.3. Catégorie B2 : promotion de projets à travers des plateformes de soutien : fonds supplémentaires pour les plateformes existantes (nouveau)

Dans le cadre de cet appel, aucune nouvelle demande pour le financement de projets par des plateformes de soutien ne sera acceptée. Les projets de la catégorie B2 « Encouragement de projets par des plateformes de soutien » ont besoin d'une période de préparation minimale pour préparer et publier des appels à projets.

En revanche, les plateformes existantes qui ont épuisé prématurément les fonds disponibles pour le financement de projets peuvent postuler pour des fonds supplémentaires.

L'appel à projets, l'évaluation et la promotion ont pu être en partie confiés aux plateformes de soutien avec le soutien d'U Change. Dans certains cas, il s'est avéré que les appels à projets des plateformes génèrent plus de demandes de projets que prévu. Comme les demandes de projet ne peuvent être soumises soit à une plateforme de soutien, soit à U Change, il existe un risque que les demandes doivent être refusées par les plateformes pour des raisons de ressources, alors que la même demande aurait été financée par U Change. Pour pallier ce risque, les plateformes de soutien qui reçoivent un financement de la catégorie B2 de U Change et qui ont déjà épuisé ou vont épuiser prématurément les fonds de financement des projets étudiants, peuvent déposer une demande de financement supplémentaire. Cela tient également compte du fait que l'activité de soutien des plateformes entraîne une diminution des demandes adressées à U Change.

3.3.1. Forme et contenu

À long terme, les plateformes de soutien des hautes écoles doivent successivement prendre en charge l'appel, l'évaluation et le financement des projets étudiants et ainsi continuer le financement initié par U Change aussi au-delà de 2024. Les critères de soutien des plateformes correspondent à ceux de U Change et peuvent être complétés ou précisés par des critères supplémentaires si nécessaire. En particulier, les critères d'exclusion doivent être impérativement repris. Les moyens doivent être entièrement utilisés pour la promotion du projet.

Les fonds supplémentaires ne doivent pas servir à financer des prestations de la plateforme de soutien déjà financées par U Change dans le cadre de projets précédents. **Si la demande ne clarifie pas ce point, le projet est rejeté sans autre justification.** En conséquence, la demande doit indiquer

- ce qui a été financé par la proposition initiale (sd-universities : catégorie B2 ; U Change 2017 - 2020 : catégorie B ; U Change 2021 - 2024 : catégorie B1),
- quels sont les éventuels écarts par rapport au plan de projet initial et pourquoi,
- comment les fonds correspondants ont été utilisés jusqu'à présent et le seront encore,
- de quelle manière les nouveaux fonds seront utilisés : des appels supplémentaires sont-ils prévus, le nombre de projets soutenus augmente-t-il, les montants de soutien sont-ils augmentés ou d'autres ajustements sont-ils effectués ?

Afin d'assurer la cohérence du contenu et de la qualité des décisions de financement, U Change échangera des informations sur les projets financés et rejetés avec les plateformes de soutien. Les demandes déposées simultanément dans deux canaux de promotion qui allouent des fonds de U Change – chez U Change et chez une plateforme de soutien qui alloue des fonds B2 (cf. annexe 6) – seront refusées sans évaluation. Il en va de même pour les demandes qui ont déjà été rejetées et qui resoumises dans l'autre canal, sans avoir été modifiées ou que marginalement.

3.3.2. Résultats attendus

Les plateformes de soutien des hautes écoles continuent de soutenir les initiatives étudiantes après 2024. Elles ont acquis de l'expérience avec les appels à projets et disposent de processus établis et éprouvés. Les projets étudiants convaincants sur le plan qualitatif sont soutenus.

3.3.3. Durée du projet

La promotion de projets par la plateforme de soutien doit avoir lieu pendant la durée du projet de la plateforme de soutien et la distribution des fonds doit être terminée au plus tard le 31.12.2024.

3.3.4. Montants alloués et contributions propres

Pour chaque plateforme de soutien, un montant total maximum de 40 000 CHF de fonds supplémentaires peut être demandé pour les catégories B1 et B2. Et ce, à condition que la(les) haute(s) école(es) concernée(s) mette(nt) à disposition des moyens d'un montant égal ou supérieur ; ces contributions dites propres doivent comprendre au moins 50% de prestations en espèces et ne peuvent pas dépasser 50% de prestations en nature (cf. chapitre 2.6).

Les fonds demandés à U Change pour la catégorie B2 doivent être entièrement utilisées pour la promotion des projets étudiants.

3.3.5. Qui est habilité à déposer un projet

Les projets B2 existants qui ont épuisé ou sont susceptibles d'épuiser prématurément les fonds disponibles pour le financement de projets en raison d'un nombre de projets d'étudiants éligibles supérieur à celui prévu dans la demande initiale peuvent demander un financement supplémentaire.

3.3.6. Critères d'évaluation

Les décisions de financement de projets se fondent sur les critères suivants :

- Impact : potentiel du projet à améliorer la contribution au DD ou à l'EDD à travers des projets étudiants supplémentaires.
- Besoin : preuve que les fonds alloués jusqu'à présent par la plateforme au financement de projets ne sont pas suffisants pour soutenir une part adéquate de projets.

3.4. Catégorie C : ateliers thématiques d'étudiant·e·s pour étudiant·e·s

Afin de favoriser les échanges entre étudiant·e·s et de rendre les expériences et les enseignements d'équipes accessibles à un plus grand groupe, les étudiantes et les étudiants peuvent organiser des ateliers sur des sujets importants de leur point de vue et les proposer à d'autres étudiantes et étudiants. D'une part, les étudiantes et étudiants souhaitant mettre sur pied un projet de DD ou d'EDD ou travaillant déjà dans un tel projet doivent souvent faire face à de nouveaux défis et questions. D'autre part, les équipes de projet ont souvent trouvé des stratégies et des solutions créatives et efficaces pour relever de tels défis.

3.4.1. Forme et contenu

Aucune spécification n'est émise sur la forme et le contenu des ateliers. Les étudiantes et les étudiants doivent déterminer le contenu en fonction de leurs propres besoins et/ou expériences. Les ateliers basés sur un travail de groupe autour d'un défi commun sont explicitement souhaités.

Les ateliers doivent être ouverts à tous les membres des institutions ayant droit aux contributions ; les étudiantes et étudiants représentent toutefois le groupe cible principal et doivent avoir la priorité en matière de participation.

Les équipes de projet ayant des besoins sur un sujet spécifique peuvent faire des propositions d'atelier à U Change. Le secrétariat de U Change peut lui-même proposer des ateliers sur les sujets souhaités ou sur d'autres thèmes.

3.4.2. Résultats attendus

En organisant un atelier, les personnes travaillant sur le projet (étudiantes, étudiants, personnel de la haute école) ont la possibilité de partager des connaissances spécialisées spécifiques ou de rechercher, avec le soutien d'une large communauté, des solutions aux problèmes liés à leurs idées de projet. Les échanges d'expériences et de connaissances entre les membres de l'équipe de projet sont ainsi renforcés, tout en soutenant le réseautage.

3.4.3. Durée du projet

Les ateliers peuvent durer de quelques heures à plusieurs jours. La planification de l'atelier doit durer au maximum six mois (après la décision positive de financement).

3.4.4. Montants alloués et contributions propres

Les ateliers thématiques sont financés par le programme à hauteur de CHF 5'000 maximum. Et ce, à condition que la haute école concernée mette à disposition des moyens d'un montant égal ou supérieur ; ces contributions dites propres doivent comprendre au moins 50% de prestations en espèces et au maximum 50 % de prestations en nature (cf. chapitre 2.6).

3.4.5. Qui est habilité à déposer un projet

Les étudiantes et les étudiants (de tous les niveaux) qui sont inscrit-e-s dans les hautes écoles reconnues comme ayant droit aux subventions ainsi que le personnel de ces hautes écoles peuvent postuler pour organiser les ateliers. Les hautes écoles peuvent travailler avec d'autres institutions pour organiser les ateliers.

3.4.6. Critères d'évaluation

Les décisions de financement se fondent sur les critères suivants :

- Pertinence : importance du sujet pour les projets étudiants en faveur de la durabilité
- Compétences : développement des connaissances et de l'expérience en ce qui concerne la mise en œuvre de projets étudiants
- Collaboration : échange, intégration ou coopération avec des représentantes et représentants d'autres domaines spécialisés, d'autres hautes écoles, de la société civile, du secteur privé et du secteur public
- Efficacité : rapport entre les moyens demandés et les résultats attendus
- Diversité : prise en compte des aspects de la diversité dans l'équipe de projet et dans la planification de l'atelier (salles, thème, formats sélectionnés ...), selon check-list de swissuniversities (cf. annexe 7)

Les ateliers organisés par des étudiant-e-s ainsi les ateliers basés sur l'apprentissage entre pairs ont la priorité.

Annexes :

- 1) Liste des institutions reconnues comme ayant droit aux subventions
- 2) Modèle de déclaration des contributions propres de la haute école
- 3) Processus d'évaluation de projet
- 4) Descriptif de fonction de la personne co-requérante
- 5) Modèle de déclaration de la personne co-requérante
- 6) Liste des plateformes de soutien qui attribuent des fonds de U Change
- 7) Check-list Diversity de swissuniversities
- 8) Liste des membres du comité directeur de U Change